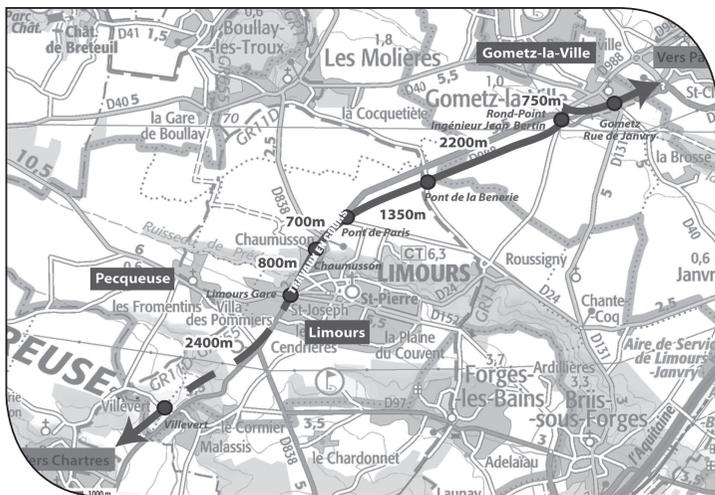
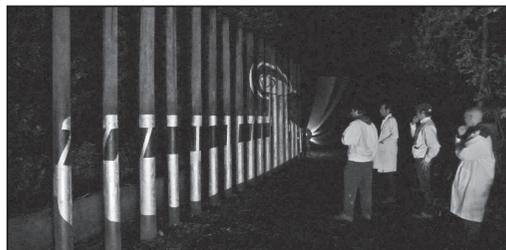


Présentation de la voie verte



La voie verte réalisée par la CCPL le long des voies de l'ancien chemin de fer Paris-Chartres a été présentée le 26 octobre dernier. Environ 150 personnes étaient présentes et ont pu découvrir le parcours, ainsi que l'histoire de l'aérottrain grâce aux panneaux explicatifs, à bord du petit train de Janvry. Egalement au programme de cette inauguration, le parcours à la découverte des arbres et ses 20 panneaux qui décrivent les espèces d'arbres, arbustes et lianes présentes sur le site. Enfin, dernières gourmandises offertes par la CCPL à l'occasion de cette inauguration, la découverte de l'œuvre réalisée in-situ sur le thème de l'aérottrain par le collectif d'artistes 2GRT ainsi que, dans un tout autre domaine, la présentation du guide des espèces invasives. ■



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LIMOURS

615, rue Fontaine de Ville
91640 BRIIS-SOUS-FORGES
Tel. 01 64 90 79 00
Fax. 01 64 90 51 07
Site internet : www.cc-paysdelimours.fr
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Si vous souhaitez recevoir des informations sur les événements de la **Communauté de Communes** par mail, veuillez nous transmettre votre adresse à accueil.info@cc-paysdelimours.fr

Ont participé à ce numéro : Directeur de la publication : Christian Schoettl - Synchronisation : Virginie Cornée - Photos : CCPL - Impression : CCPL - Dépôt légal premier trimestre 2014 : ISSN1268.3892

Le point sur le haut débit

Près de 13 millions d'euros pour couvrir le territoire en accès internet haut débit à horizon 2022, dont 3 182 252 euros vont rester à la charge de la CCPL, déduction faite des subventions accordées par l'Etat, le conseil régional et le conseil général... Etablie en 2011 par un cabinet d'étude et un groupe de travail ad hoc au sein de la CCPL, le schéma d'aménagement numérique de notre territoire pourrait très significativement être améliorée par ce que l'on appelle une action à la sous-boucle locale sur environ 15 des 29 sous-répérateurs de notre communauté et le raccordement en fibre optique de certains sites classés prioritaires. Parallèlement, le Conseil général a voté le schéma d'aménagement numérique à l'échelle départementale le 12 mars 2012 dans lequel certains éléments de l'étude Pays de Limours ont été intégrés. Le plan d'action adopté lors de la séance départementale du 17 décembre 2012, détaille la mise en place du schéma. Après une année d'études et de concer-

tation, un syndicat mixte ouvert (SMO) sera créé en 2014. Objectif : gérer le déploiement de l'accès au haut débit, un déploiement relativement complexe et faisant intervenir de nombreux acteurs (intercommunalités, communes, opérateurs privés...). Considérant que la CCPL souhaite participer au développement numérique de son territoire afin de permettre à chacun d'accéder, dans les meilleures conditions possibles, aux services de communications électroniques, le Conseil communautaire en juin 2013 a délibéré pour acquiescer la compétence "Aménagement numérique, réseaux et services de communications électroniques". Chacune des 14 communes avait trois mois pour se prononcer. Cinq communes n'ont pas souhaité transférer cette compétence, arguant d'un défaut d'informations sur le devenir de la maîtrise d'ouvrage de ce chantier par le Conseil général. Le dossier est donc à l'arrêt, en attente d'une nouvelle décision des communes, puisque le Conseil général souhaite traiter directement avec les intercommunalités. Cette question du transfert de compétence à la CCPL devra donc être remise à l'ordre du jour. ■



Le Journal

de votre Communauté de Communes

n°16 / JANVIER 2014

Sommaire

Le point sur la représentation des communes à la CCPL p. 2

Rythmes scolaires : l'inquiétude p. 2

Promenade pédagogique pour les scolaires p. 2

Reprise des conférences d'histoire de l'art p. 2

Extension du parking de la gare autoroutière p. 3

Forum des modes d'accueil des 0-3 ans p. 3

Retour en images : présentation de la voie verte p. 4

Le point sur le haut débit p. 4

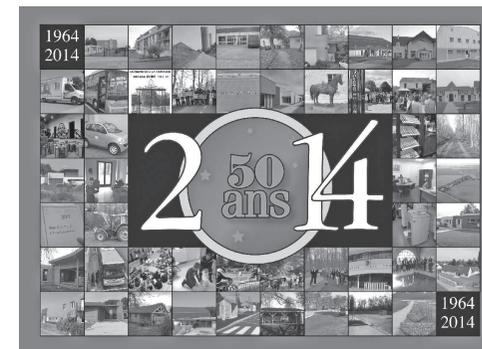
Sur vos agendas

■ Vœux de la CCPL

Samedi 25 janvier à 11h
au gymnase intercommunal de Briis-sous-Forges.

■ Forum des modes d'accueil petite enfance

Samedi 8 février de 9h30 à 13h
au pôle petite enfance, au domaine de Soucy à Fontenay-les-Briis.



Dernier éditorial...

Voici donc, après 23 ans, mon dernier petit message personnel en tant que président de la communauté de communes. Désormais, le nombre de délégués par commune au sein de la communauté de communes va considérablement changer et les petites communes vont être réduites au rang de figurants. Cette représentation ne me permettra pas de me présenter à la présidence de notre communauté.

En effet, les élus de quatre communes - Briis-sous-Forges, Les Molières, Limours et Vaugrigneuse - contre la volonté de 10 autres, ont imposé une répartition à la stricte proportionnelle, représentation que 80% des intercommunalités en France n'ont pas fait le choix d'appliquer tellement elle est contraire à l'esprit communautaire. C'est donc une page qui va se tourner au mois d'avril... Je note que ce sont ces mêmes communes qui ont tenté, par tous les moyens, d'empêcher certaines communes d'adhérer au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ; cela présage d'un avenir... particulier...

C'est certainement un cycle qui s'achève, puisque cette année notre intercommunalité fête ses 50 ans. Plus vieille intercommunalité d'Ile-de-France, certains reconnaissent qu'elle occupe une place particulière par ses projets, ses approches innovantes dans le paysage francilien.

Ne pas vous dire qu'il y a une certaine tristesse

serait mentir. Ne pas vous dire qu'il y a des regrets pour des projets un peu créatifs que j'avais dans ma besace serait faux. Mais je veux vous dire surtout toute ma reconnaissance pour les élus de tous bords, pour les collaborateurs qui ont collectivement, pendant toutes ces années, fait vivre ce mot de communauté. Merci, non pas pour moi, mais d'avoir fait la preuve que c'était possible, que l'on pouvait mettre le citoyen au cœur des projets.

Je voulais aussi vous remercier tous, ceux avec qui nous avons foulé ce territoire durant les marches de printemps, les journées du patrimoine, ceux qui étaient là aux Dimanches à la campagne, aux expositions, aux réunions publiques, ceux qui fréquentent la gare autoroutière ; en fait tous ceux qui ont touché du doigt ce petit supplément d'âme qui en émerge certains. Le samedi 25 janvier, la cérémonie des vœux au gymnase de la communauté de communes à Briis-sous-Forges à 11h, c'est l'une des dernières cérémonies officielles, je vous y convie avec bonheur. Je terminerai ce trop long éditorial par un souvenir personnel : quand j'étais même, je fréquentais la forge du village, à Janvry, où le "père Joseph" battait le fer. Il m'expliquait que plus on chauffait plus on battait, plus on éprouvait la matière, moins il y avait de pailles, plus le métal était acéré. Il doit en être ainsi des hommes qui ne doivent jamais craindre d'affronter ce qui les éprouve.

Je vous souhaite une formidable année 2014 ! ■

Christian **SCHOETTL**

Représentation des communes

La modification de la représentation des communes au sein des conseils communautaires induite par la mise en œuvre de la loi du 16 décembre 2010, qui va entrer en vigueur à compter des prochaines élections municipales, va quelque peu changer la physionomie du conseil communautaire.

Tout en instituant comme base un retour à la proportionnalité absolue comme base de calcul du nombre de représentants par commune, le législateur a toutefois laissé aux communautés de communes la possibilité d'adapter le nombre de délégués par commune aux situations locales. Dans la pratique, selon l'ancien système, chaque commune était représentée au sein de la CCPL sur des bases héritées du District rural du canton de Limours, reconduites lors de la

transformation du district en communauté de communes. Chaque commune disposait ainsi de deux délégués, à l'exception des communes de Briis-sous-Forges et Forges-les-Bains (trois délégués chacune) et de Limours, commune la plus peuplée (quatre délégués).

La commune d'Angervilliers avait proposé un modèle intermédiaire qui aurait permis aux petites communes de conserver deux représentants, proposition qui a été rejetée en conseil communautaire. Concrètement, aux termes stricts de la loi qui va donc s'appliquer "par défaut", la commune de Limours, forte de ses 6450 habitants, dispose ainsi de neuf délégués, contre cinq délégués pour Briis-sous-Forges, cinq également pour Forges-les-Bains, deux délégués pour Angervilliers, Fontenay-les-Bris, Gometz-la-Ville,

Les Molières, Saint-Maurice-Montcouronne et un délégué pour les communes restantes (Boullay-les-Troux, Courson-Monteloup, Janvry, Pecqueuse, Saint-Jean-de-Beauregard, Vaugrigneuse). « *Désormais, au moment de voter les projets sur le territoire, huit communes pèsent moins que la seule commune de Limours, souligne Christian Schoettl, président de la CCPL. Alors qu'il fallait l'accord de huit communes pour qu'un projet aboutisse, sur les nouvelles bases les trois plus grosses communes pourront seules décider d'adopter ou non les projets communautaires. Concrètement, avec ce mode de représentation, un certain nombre de grands projets n'auraient jamais pu voir le jour de la même manière, les communes qui le souhaitent n'auraient pas pu intégrer le Parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse* ». ■

En bref

Reprise des conférences d'histoire de l'art

La reprise des conférences sur l'histoire de l'art avec le soutien de l'association A portée d'Art et de la conférencière Virginie Gimaray se fera selon le calendrier suivant : Jeudi 23 janvier à 20h30 : Constantin Brancusi, Princesse X, 1915-1916, jeudi 13 février à 20h30 : Hans Bellmer, la Poupée, 1932, jeudi 13 mars à 20h30 : Salvador Dalí, L'Enigme de Guillaume Tell, 1933, jeudi 3 avril à 20h30 : Daniel Buren, les Deux Plateaux, 1985-1986, jeudi 15 mai à 20h30 et Maurizio Cattelan, la Nona Ora, 1999, jeudi 19 juin à 20h30 Wim Delvoe, Cloaca original, 2000

• **Tarifs : 15€ pour l'abonnement annuel ou 3€ à la séance (2€ pour les demandeurs d'emploi, les - 18 ans et les étudiants)**

Il est sorti !

Le guide des espèces invasives, destiné à faire connaître les espèces invasives, tant végétales qu'animales, présentes sur le territoire de la communauté de communes, est disponible à la maison communautaire, dans certaines mairies ou sur simple demande auprès du service environnement. Parmi les espèces recensées, vingt font l'objet de fiches détaillées qui précisent l'historique de la propagation, la description de l'espèce, son ou ses habitats, son mode de vie, son impact sur l'environnement et les moyens de contrôle existants, qu'il s'agisse de faune ou de flore.

Service enfance

Rythmes scolaires : l'inquiétude

À quelques mois de la rentrée scolaire 2013-2014 et de l'application de la réforme des rythmes scolaires sur le territoire, le président de la CCPL ne cache pas son inquiétude. « *Au regard de la forte opposition qu'elle suscite, on ne connaît pas aujourd'hui le devenir de cette réforme. Néanmoins, si elle devait s'appliquer, les impacts sur la CCPL seraient loin d'être anodins, en termes financiers* », indique Christian Schoettl. Des adaptations de service seront fatalement nécessaires, en particulier dans les domaines des transports et de l'accueil périscolaire. « *Il faudra revoir l'organisation des transports le mercredi midi, pour que tous les enfants puissent arriver à l'heure pour manger, ceci va engendrer une dépense considérable, ainsi que la question de savoir qui, des communes ou de*

la communauté de communes, va assumer cette dépense. Il faudra également revoir le statut des animateurs des centres de loisirs qui, le mercredi, ne seraient occupés que l'après-midi. Enfin, un certain nombre de parents qui ne mettaient pas les enfants au centre envisagent désormais de les inscrire le mercredi après-midi. Or le centre de loisirs n'a pas la capacité d'accueillir tous les enfants que l'on nous annonce. D'après les estimations menées, il faudrait doubler la capacité d'accueil du centre et ce seulement pour le mercredi, puisque la fréquentation pendant les périodes de vacances, elle, va rester stable ». Le président de la CCPL ne cache pas non plus son inquiétude quant au devenir d'un certain nombre d'associations locales - ou de centres équestres - qui vont perdre leurs adhérents du mercredi. ■

Une promenade pédagogique pour les scolaires

Le parcours pédagogique, inauguré en octobre dernier le long de la voie verte, est ouvert à tous, à pied, en vélo ou à cheval. Mais il peut également servir de support pour des animations pédagogiques à l'attention des scolaires. Le service environnement peut mettre à disposition des élèves et de leurs enseignants du matériel pédagogique pour accompagner cette balade écolo-ludique, à travers des bornes et quiz se référant aux panneaux explicatifs qui présentent 20 espèces d'arbres, arbustes et lianes et qui apprennent à les reconnaître selon les saisons. Un accompagnement spécifique peut également être proposé à des classes qui le souhaitent dans le cadre de leurs propres projets. « *Pour l'instant, la formule débute, nous n'avons donc pas d'anim-*

tion-type, mais au contraire nous pouvons organiser des sorties sur mesure en fonction des attentes et des demandes des enseignants », précise Adeline Tonnin, du service environnement. La brochure de présentation est disponible à la CCPL et sur le site internet www.cc-paysdelimours.fr

• + d'infos : 01.64.90.66.32



Transports

Extension du parking de la gare autoroutière

Les travaux d'agrandissement du parking de la gare autoroutière de Briis-sous-Forges sont en cours d'achèvement. Une première extension avait été faite en 2008, mais qui s'est rapidement révélée insuffisante au vu du succès rencontré par cet équipement. Plus d'une centaine de véhicules stationne aux abords de la gare faute de place sur le parking. À l'issue du chantier, 100 places de stationnement supplémentaires vont s'ajouter aux 240 places existantes, sur une parcelle rétrocédée par la commune de Briis à la CCPL. Le Stif (Syndicat des transports d'Ile-de-France) a financé ces travaux d'extension à hauteur de 75%. Une aide financière qui n'a pas été facile à obtenir, comme le rappelle Christian Schoettl, président de la CCPL. « *Alors même que la gare autoroutière est d'intérêt départemental, le conseil général - qui avait financé le premier agrandissement du parking - et le conseil régional ont refusé de subventionner cette nouvelle extension. Quant au Stif, il posait comme condition au financement que le parking devienne payant. Il a fallu faire pression et dénoncer le paradoxe qu'il y avait à faire payer les usagers alors qu'ils jouent le jeu des transports collectifs. A force de mettre le Stif face à ses contradictions, il vient d'accepter de co-financer les travaux d'extension* ». Cet agrandissement du parking sera le dernier ; il faudra ensuite, si cela s'avérait insuffisant, faire porter l'effort sur d'autres solutions, comme le



développement de l'offre des navettes de rabattement, ou la construction de pistes cyclables raisonnables. À noter : à l'occasion de ce chantier, la CCPL va également faire réaliser l'enrobé sur la première extension du parking, dont elle assume seule le financement. Autres combats du service transports de la CCPL, alors que la gare autoroutière a enregistré de nouveaux records avec 900 passagers par jour et 320 000 voyages en 2013 : renforcer le nombre de bus aux heures de pointe. La saturation de la ligne 91-03 est particulièrement

sensible pendant la pointe du matin en direction de Massy. Par ailleurs, le président pointe également la dysfonctionnement du dispositif d'information des voyageurs en gare de Massy : « *Le Stif avait promis qu'il y aurait du personnel en gare de Massy pour informer les usagers sur les horaires de passage des bus, cela n'est pas le cas. Il est inadmissible que les voyageurs restent dans l'incertitude sur l'horaire de passage du prochain bus, voire qu'ils l'attendent en vain. Le système automatique mis en place par le Stif ne fonctionne pas* ». ■

En bref

Retenez votre date

La traditionnelle marche de printemps organisée par le service Environnement Tourisme se tiendra cette année le dimanche 6 avril, au départ de Limours. La ville de Pecqueuse, qui avait remporté le trophée l'année dernière, remet en jeu le titre de la commune enregistrant le plus de participants à cette manifestation. A vos baskets !

Une matinée "Bébé arrive, je m'informe"

La Caf, la PMI et le personnel du service petite enfance se mettent à la disposition des futurs parents le vendredi 14 février, pour répondre à toutes leurs interrogations, qu'il s'agisse de formalités administratives, de suivi médical des nourrissons, ou des disponibilités des différents modes d'accueil des 0-3 ans présents sur le territoire.

• **Vendredi 14 février en matinée, au pôle petite enfance. Inscriptions auprès de Mireille Roquefort, au 01.64.90.05.15.**

Guide du tourisme

La nouvelle édition du guide du tourisme est en cours de finalisation et sera disponible cette année à la maison communautaire. Des sentiers de randonnée balisés vont permettre ainsi de cheminer à travers le Hurepoix à la découverte des richesses naturelles et patrimoniales du territoire.

Petite enfance

Forum des modes d'accueil le 8 février

Comme chaque année, le service petite enfance de la CCPL organise un forum des modes d'accueil destiné aux parents des enfants de 0 à 3 ans. Un rendez-vous indispensable pour les jeunes - ou futurs - jeunes parents qui peuvent ainsi trouver rassemblés en un seul lieu tous les services indispensables pour bien gérer l'arrivée de bébé. « *Pour la première fois, ce forum va se tenir au pôle petite enfance*, annonce Mireille Roquefort, responsable du service. *Les parents pourront obtenir des informations sur tous les modes d'accueil disponibles sur le territoire, qu'il s'agisse du multi-accueil, des assistantes maternelles agréées, de la crèche parentale. Les partenaires institutionnels seront également représentés* ». De plus, des ateliers seront proposés aux jeunes parents, notamment un atelier consacré au portage des bébés, qui avait déjà connu un vif succès l'année dernière, ainsi qu'un atelier allaitement et reprise du travail. ■

• **Samedi 8 février de 9h30 à 13h au pôle petite enfance, domaine de Soucy à Fontenay-les-Bris.**